

Le 15 novembre, on comptait à Genève cent dix délégués appelés à se réunir en l'hôtel de Réforme, auquel, eu égard à l'histoire de Genève, se rattachent bien des souvenirs. Les gens se demandaient avec un scepticisme d'ailleurs fort excusable ce qui allait se passer lorsque les délégués de quarante et une nations, de toute couleur, de toute croyance, de toute langue, et observant les traditions les plus diverses se trouveraient rassemblées dans une même salle à Genève. Comment se feraient-ils comprendre les uns les autres? Comment feraient-ils pour se communiquer leurs pensées? Se mettraient-ils jamais à l'œuvre? C'est autant de questions que l'on avait lieu de se poser. Eh bien! qu'arriva-t-il? Je vais le dire en peu de mots. Je sais par expérience ce que sont les conventions politiques; mon honorable ami le sait également. J'ai vu les délégués d'un comté de toute une province se réunir, et j'ai constaté qu'il leur fallait beaucoup de temps pour arrêter à leur goût le mode de procédure, toutes les règles à suivre et se mettre enfin au travail. Mais qu'une aussi nombreuse convention pût être aussi promptement que la première assemblée de la Société des nations à accomplir un travail utile et pratique, c'est ce que ni mon expérience ni mes lectures ne m'avaient fait constater.

Il y avait une extrême disparité, une extrême diversité de tendances et de pensées transmises de génération en génération et de siècle en siècle au sein de chacune des nations représentées là—toutes ces divergences existaient, mais quand l'humanité est animée d'un même esprit et qu'elle s'inspire d'un idéal commun auquel rien ne peut résister, les différences ne tardent pas à disparaître pour ne laisser place qu'à la seule unité humaine, et rien ne compte plus, si ce n'est la valeur de cette unité. On en a eu la preuve à la première assemblée de la Société des nations. C'est le caractère de leur mission qui avait poussé les délégués à se réunir; c'est l'élévation de l'idéal qui avait inspiré leur venue, et c'est à cause de la grandeur de l'objet susceptible de réalisation qu'ils se trouvaient là, et, liant connaissance entre eux, se faisait mutuellement part de leur manière de voir, ils triomphèrent de toutes ces difficultés apparentes. A peine siégeaient-ils depuis six jours que déjà leur travail s'accomplissait aussi facilement et, à ce que je crois, d'une façon beaucoup plus expéditive que celle qui prévaut aux séances de nos comités parlementaires ou des comités parlementaires des autres pays jouissant du régime constitutionnel.

Voilà pour ce sujet.

[Le très hon. sir George Foster.]

Qu'avait-on à faire? Ces cent dix personnes se sont réunies là sans aucun président. Mais cette difficulté a été bientôt résolue. Le Conseil des nations avait nommé l'un de ses membres président temporaire et il avait prié le chef de la Confédération suisse de faire les allocutions d'usage, puis vint l'élection d'un président permanent. Il était entendu parmi ces délégués, comme question de courtoisie, que la première session d'une convention de cette nature fût présidée par un représentant du pays où la convention avait lieu. Cet honneur aurait pu être revendiqué par la Suisse, mais elle le déclina, et le président de la Confédération suisse proposa lui-même la nomination de M. Hyman, de Belgique, comme premier président. Il unit ainsi la Belgique et la Suisse dans les meilleurs termes et évita de cette façon tout malaise qui aurait pu se produire. Voilà comment nous avons eu notre premier président.

Puis, il fallut fixer les règles de procédure. Le Conseil avait rédigé des règles provisoires. Nous les avons adoptées après une très courte discussion, et puis nous avons nommé un comité pour modifier, reviser et proposer des règles permanentes.

Il s'agit ensuite de savoir comment procéderait l'assemblée. Voici ce qui a été décidé. Six grandes commissions ont été formées, chacune comprenant quarante et un membres; chaque état membre de la Société avait un représentant dans chacune de ces commissions et ces six commissions ont pris sur elles le travail qui leur incombait.

La première commission s'est occupée de questions constitutionnelles, de règles de procédure, de la compétence relative du Conseil et de la Société et de l'élection des pays membres du Conseil. A la seconde a échu la question des organisations techniques dont j'ai parlé. La troisième a eu pour partage la Cour permanente de justice. La quatrième s'est occupée du secrétariat et des finances de la Société, question très importante qui a pris une grande partie de notre attention. La cinquième a étudié le sujet de l'admission dans la société; il y a eu quatorze demandes d'admission et six ont été acceptées. La sixième commission a eu pour partage les questions de mandats, d'armements et d'armes économiques. Toutes les résolutions et tout ce qui se rapportait aux assemblées et au travail de la Société ont été remis à leurs diverses commissions qui en ont fait l'étude, les conclusions des commissions ayant été renvoyées à la Société qui les a discutées, modifiées ou approuvées selon le